



Catalogue des frais

1. Contribution annuelle (par équipe)

Extérieur	NLA masculin et féminin	Fr. 600.-
Extérieur	NLB masculin et féminin	Fr. 400.-
Extérieur	Autres ligues masculines et féminines	Fr. 300.-
Extérieur	Equipes juniores	Fr. 100.-
Extérieur	Equipes adultes	Fr. 400.-
Intérieur	NLA masculin et féminin	Fr. 300.-
Intérieur	NLB masculin et féminin	Fr. 200.-
Intérieur	1ère ligue masculine et féminine	Fr. 150.-
Intérieur	Autres ligues masculines et féminines	Fr. 100.-
Intérieur	Equipes juniores	Fr. 100.-
Intérieur	Equipes adultes et équipes de loisirs	Fr. 200.-
Extérieur et intérieur	Inscription tardive selon Règlement des championnats	Fr. 100.-

2. Règlement des championnats extérieur et intérieur

Les articles se réfèrent au règlement des championnats

Les frais pour l'extérieur s'appliquent également pour l'intérieur.

Art. 4	Al. 3	Matchs organisés par et pour Swiss Hockey	Compensation conformément aux accords écrits et des coûts justifiés
Art. 5	Al. 1	Ne pas répondre à un appel pour les équipes nationales	Frais engagés
Art. 11	Al. 2	Déplacement des matches au plus tard 2 semaines avant le début du Championnat	NLA: Fr. 100.- Autres : Fr. 50.-
	Al. 8	Ne pas déclarer les résultats selon les directives de Swiss Hockey	NLA et Coup : Fr. 200.- Autres: Fr. 50.-
Art. 16		Absence des vêtements de réserve en cas de besoin	Fr. 100.-
Art. 16		Jouer avec des vêtements incorrects (aussi arbitre)	Fr. 20.-



Art. 17	Al. 1	Absence des numéros sur le maillots	Par joueur : Fr. 10.- Equipe : Fr. 50.-
Art. 17	Al. 2	Omission de porter des protège-tibias	Fr. 20.-
Art. 18	Al. 3	Responsabilité de clubs pour les spectateurs	Dès Fr. 50.- + Commission disciplinaire
	Al. 4	Manquer au devoir de fournir une assistance aux arbitres	Fr. 100.- + Commission disciplinaire
Art. 19	Al. 2	Une conduite antisportive envers les arbitres (insulter, cracher, ...)	Dès Fr. 100.- + Commission disciplinaire
Art. 25	Al. 6	Transmission tardive des feuilles de match	Fr. 50.-
Art. 26	Al. 5	Dégradation des prix/coupes	Fr. 50.- + frais pour réparation/remplacement
	Al. 5	Non respect du délai de retour	Fr. 50.- + ev. coûts de remplacement
	Al. 7	Oublie de graver le prix/coupes	Fr. 50.- + ev. coûts de remplacement
Art. 27	Abs. 1	Retrait d'une équipe de la saison en cours	NLA et Coup: Fr. 1'000.- Autres championnats adultes: Fr. 500.- Championnats juniors : Fr. 200.-
Art. 37	Al. 1	Feuilles de matchs incomplètes	Fr. 20.-
	Al. 5	Abus de licence	Fr. 200.-
	Al. 6	Informations fausses sur les feuilles de matchs	Fr. 100.-
	Al. 8	Joueurs non qualifiés	Fr. 50.-
	Al. 8	Participation joueurs non autorisés	Fr. 50.-
Art. 38	Al. 5	Non respect des délais pour l'amélioration des infrastructures	Fr. 100.-
Art. 39	Al. 2	Ne pas aviser les organismes concernés	Fr. 50.-
Art. 44	Al. 5	Absence de la trousse de premiers secours	Fr. 200 + ev. Commission disciplinaire
Art. 54		Déclaration forfait générale	Fr. 200.-



		Déclaration forfait NLA masculin et féminin	Fr. 1000.-
		Déclaration forfait Coup	Fr. 500.-
Art. 72	Al. 4	Désinscription ou retrait d'une équipe (sauf NLA et NLB) à plus qu'un mois avant le tournoi	Fr. 100.-
	Al. 5	Désinscription ou retrait d'une équipe (sauf NLA et NLB) à mois qu'un mois avant le tournoi	Equipes adultes : Fr. 500.- Equipes juniores : Fr. 200.-

3. Règles relatifs à la publicité

Art. 10	Dépassement de la durée d'autorisation	Fr. 100.-
Art. 10	Redevance unique par la publicité	Fr. 200.-

4. Général (Club)

Amende personnel pour carton rouge (paiement par le club)	Fr. 50.-
Transmission tardive des formulaires, inscriptions ou questionnaires	Fr. 50.-
Non-comparution à l'assemblée générale	Fr. 200.-
Premier non-comparution à l'arbitrage	Fr. 200.-
Deuxième non-comparution à l'arbitrage	Fr. 300.-
Troisième non-comparution à l'arbitrage	Fr. 500.-

Validité

Ce catalogue des frais a été approuvé par l'Assemblée Générale le 7 novembre 2015 et entre en vigueur le 8 novembre 2015.